

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 659-2022

Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées rues privées

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 2 467,21 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 19 septembre 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-408

il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 659-2022 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées rues privées » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées rues privées, au prix de 2 467,21 \$ (coût net) pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Les Entreprises Y.M. enr. en date du 16 juin 2022, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

RÈGLEMENT 659-2022 (suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directrice générale adjointe
et Service du greffe

Mairesse

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Le 19 septembre 2022

Dépôt du projet de règlement :

Le 19 septembre 2022

Adoption du règlement :

Le 17 octobre 2022

Directrice générale adjointe
et Service du greffe

Mairesse

7e RUE NORD ET 8e RUE (550 M.)

Déneigement et sablage 2022-2023

		Accepté	Refusé	Sans Réponse	Retour d'envoi
1-	7908-98-9118 BOUCHER NORMAND 302-1400, BOUL. MAISONNEUVE EST MONTREAL, QUEBEC H2L 2X4			✓	
2-	7909-81-5452 SERGERIE MARCEL / SAINT-PIERRE DANIELLE 105, 7E RUE NORD CHERTSEY, QUEBEC J0K 3K0	✓			
3-	7909-90-3771 DOS SANTOS YVONNE 22 CHEMIN DE L'ILE-CLAUDE ILE-PERROT, QUEBEC J7V 3B4			✓	
4-	7909-91-1107 ARCHAMBAULT RENE / CHOUINARD ODETTE 765, RUE VAUDREUIL REPENTIGNY, QUEBEC J5Y 1N4	✓			
5-	8008-07-2283 CASTONGUAY CAROLE / LEGAULT GASTON 520 6E RUE NORD CHERTSEY, QUEBEC J0K 3K0			✓	
6-	8008-08-4196 CREPEAU CRYSTELLE / ST-AMOUR YANNICK 5505 AVENUE PAPINEAU MONTREAL, QUEBEC H2H 1W3	✓			
7-	8008-08-6835 LEFEVRE THIERRY / COUTURE-DUMAIS SALIA 4505 RUE LA FONTAINE MONTREAL (QUEBEC) H1V 1P4	✓			
		4		3	
		0	0	0	0
		TOTAL:			

2022-06-30

**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY
DÉNEIGEMENT ET SABLAGE SECTEUR 03
Appel d'offres sur invitations 2022-015**

7. FORMULE DE SOUMISSION

Raison sociale : LES ENTREPRISES YM ENR
 Adresse : 6411, CHEMIN DU LAC D'AGENT, CHERTSEY
 Code postal : J0K 3K0 Courriel : ENTREPRISES YM @ GMAIL
 Téléphone : 450-882-1299 Télécopieur : par appel 450-882-1299
 Responsable autorisé : YVES MASSICOTTE

SOUMISSION

CHEMINS	LONGUEUR	PRIX HIVER 2022-2023
Accotement du Pont du Gouvernement	120 m	660,- \$
Rue de l'Original	250 m	1850,- \$
Rue Richard	290 m	2250,- \$
Rue Laval	250 m	1650,- \$
Tronçon de la 8 ^e Rue (municipal)	35 m	625,- \$
Parc à bacs sur le tronçon de la 8 ^e rue	Voir plan	400,- \$
Tronçon : 7 ^e Rue N. et 8 ^e Rue (rue privée)	550 m	2350,- \$
Chemin du Lac-Lane (parti)	96 m	525,- \$
Sous-total :		10,310,- \$
TPS		515,50 \$
TVQ		1028,43 \$

Montant annuel total (taxes incluses) : 11 853,93 \$

Je, soussigné, YVES MASSICOTTE, confirme avoir pris connaissance du devis et d'avoir pris toutes les informations nécessaires à la préparation de ma soumission. Je m'engage à respecter toutes les clauses du présent devis.

Signature : [Signature] Date : 16/6/22

Entreprise : LES ENTREPRISES YM ENR